



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <i>08.12.2016</i>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <i>08.12.2016</i>	N° d'enregistrement <i>F08316 P0230</i>
--	---	--

### 1. Intitulé du projet

Défrichement des parcelles AX-1098 et AX-31 à proximité du chemin de Valescure, Fréjus

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom **Joly**

Prénom **Pierre**

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **Fréjus Aménagement**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale **Joly Pierre, Vice-président**

RCS / SIRET **4 9 1 1 1 7 4 4 6 0 0 0 2 2**

Forme juridique **Société anonyme d'économie mixte  
locale**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°51-a	<p>Il a été établi que la zone est soumise à autorisation de défrichement car :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Son taux de couvert arboré est supérieur à 10%,</li> <li>- Elle est située dans un massif de plus de 4ha,</li> <li>- La zone à déboiser est supérieure à 0,5 ha (0,65 ha),</li> <li>- L'état boisé date de plus de 30 ans.</li> </ul>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Défrichement d'une ancienne parcelle agricole devenue boisée sur 0,65 ha

## 4.2 Objectifs du projet

Construction de logements, de parkings extérieurs, d'une voirie d'accès et d'une voie cyclable.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste à défricher en partie la parcelle AX-1098, et une bande de 6m de large sur la parcelle AX-31 en vue de créer une voie d'accès. Le défrichage sera effectué de manière à sauvegarder quelques arbres lors de la construction (frênes ou chênes). Quelques stations à canne de Pline ont été cartographiées et se situent hors de la zone de projet. Ces stations seront délimitées physiquement et protégées lors des travaux. Afin de respecter les périodes de nidification, les travaux auront lieu dans la période de mi-août à fin février la première année.

Des précautions seront prises pour éviter la dégradation du sol de la végétation et des eaux superficielles, ainsi que les envois de poussières. Elles sont décrites en annexe 6.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La surface défrichée servira à la construction de logements, de ses parkings et de sa voie d'accès.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Habitat	2450 m <sup>2</sup>
+ Surlageurs (houppiers...)	1000 m <sup>2</sup>
Voirie (piétonne et carrossable)	3100 m <sup>2</sup>
Parkings	950 m <sup>2</sup>
Emprise totale minimale	7500 m <sup>2</sup>
Emprise totale maximale (zone de projet)	9900 m <sup>2</sup>
Nombre minimum d'arbres et arbustes à abattre	22

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin de Valescure  
83600 Fréjus

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 43° 26' 25.0" N Lat. 6° 45' 39.4" E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Création de logements (40 minimum), d'une voie d'accès, d'un rond-point, de 4 parkings extérieurs dans l'emplacement réservé au PLU

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La zone à défricher est située sur d'anciennes cultures (vignes) enrichies et arborées. Elle se trouve au sein d'une "forêt fermée à mélange de feuillus" au sens de l'IGN (BD forêt V2), mais au taux de couvert de 25% sur le contour de la zone à défricher. Toujours selon l'IGN, ce massif fait 5,1 ha, mais une zone a été construite depuis la création de la cartographie IGN (parcelle AX 1150), réduisant la taille du massif boisé à 4,7 ha.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Emplacement réservé au PLU au titre de l'article L.123-2-b du code de l'urbanisme. N°225 :  
Construction de logements, au minimum 40, et N°45 et 61: création de voie et élargissement du chemin de Valescure.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II "Plaine et vallon de Valescure" PNA Tortue d'Hermann - zone de sensibilité très faible
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la commune de Fréjus, concernée par la loi Littoral
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le CSVB de la commune de concerne pas le secteur (défrichement situé à plus de 100m de la D100)

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI prescrit avec prescriptions immédiatement opposables. Les parties est des deux parcelles sont soumises à aléa Faible à Modéré (bassin de versant du Valescure). Les zones de projets sont sur les parties ouest (donc le défrichement aussi). Le projet de construction prévoit un bassin et un fossé le long de la future voir cyclable afin de réduire le risque inondation.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 2,1 km à vol d'oiseau. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation FR9301628 Estérel
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des stations de Canne de Plaine sont situées à proximité du projet. Elles seront préservées par la mise en œuvre des mesures suivantes : - mise en défens des stations botanique en phase travaux, - mise en place d'une clôture permanente autour de la parcelle aménagée afin d'éviter la divagation des futurs résidents sur les terrains adjacents, - mesures pour le chantier afin d'éviter les débordements d'emprise et les risques de pollution accidentelle (balisage itinéraire déplacement des engins, localisation des zones de stationnement, kits antipollution, information auprès du personnel, arrosage des pistes si nécessaire, ...) - suivi des travaux par un écologue
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est située à l'intérieur de la ZNIEFF de type II Plaine et vallon de Valescure dont le principal enjeu est lié à la présence de la Canne de Plaine. Les stations de Canne de Plaine seront préservées dans le cadre du projet (voir ci-dessus) et le calendrier prévu pour les opérations de défrichage (en dehors de la période allant de mars à juillet) permet de limiter le dérangement de l'avifaune en période de reproduction (milieux favorables au niveau des haies et le long cours d'eau hors emprise du projet). La zone du projet est également situé en zone de sensibilité très faible du PNA de la Tortue d'Hermann. Aucune tortue n'a été observée lors de la visite de terrain du 16 novembre 2016. Les parcelles du projet ne présentent pas d'enjeu particulier concernant cette espèce du fait de la situation des parcelles du projet, enclavées au sein de zones urbaines, avec peu de possibilités de connexion avec les populations du massif de l'Estérel.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?



Effet d'emprise sur environ 1 hectare d'anciens terrains agricoles actuellement en friche. cf 5.1. Espace forestier au sens du Code Forestier.

**Risques et nuisances**

Est-il concerné par des risques technologiques ?



Est-il concerné par des risques naturels ?



Engendre-t-il des risques sanitaires ?



Est-il concerné par des risques sanitaires ?



**Commodités de voisinage**

Est-il source de bruit ?



Est-il concerné par des nuisances sonores ?



Engendre-t-il des odeurs ?



Est-il concerné par des nuisances olfactives ?



Engendre-t-il des vibrations ?



Est-il concerné par des vibrations ?

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Le défrichement apportera une modification certaine du paysage sur la partie concernée. Il n'affectera pas la totalité de la parcelle. Il est prévu de conserver des arbres sains de type chênes ou frênes.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Construction de logements dans un second temps  
Création d'un rond-point d'accès au niveau du chemin de Valescure, ou élargissement.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le défrichement ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact pour les raisons suivantes:

- sa surface est faible (0,75 ha environ).
- le diagnostic écologique succinct réalisé par l'agence MTDA (annexe 6) montre que l'impact sera probablement faible.
- des préconisations de chantier ont été prévues pour la suite des projets et vont également dans ce sens (annexe 6)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 6 - Diagnostic_écologique_succinct_MTDA.pdf (parties 4.3.1, 5.1 et 7)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Frejus

le,

2 Décembre 2016.

Signature

Riène Joly



**FREJUS AMENAGEMENT**  
 55 passage des Caryatides - 83600 FREJUS  
 Tél: 04 94 51 76 51 - Fax: 04 94 51 76 54  
 E-mail: frejusamenagement@ville-frejus.fr  
 S.E.M.L. - Siret : 491 117 446 00014